

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 
ID : 038-213804511-20240326-2024_027-DE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-six mars** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	20/03/2024
Présents :	19	Date d'affichage :	20/03/2024
Votants :	22	Date de publication :	20/03/2024

Étaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DI CIOCCIO** Pietro, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Étaient absents et excusés :

DEVELAY Fabienne, pouvoir à **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle pouvoir à **HABLIZIG** Karine, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Était absent :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2024-027	FINANCES Passage aux LED des bâtiments communaux - demande de subvention à la préfecture
---------------------------------	--

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la volonté de rénover le système d'éclairage actuel des bâtiments communaux dans une optique d'économie et de sobriété énergétique.

La commune modernise son éclairage intérieur depuis 2023, dans le but de disposer d'un éclairage moins consommateur et plus moderne. Le vestiaire foot, la bibliothèque et la mairie sont déjà passé à la LED. Tous les bâtiments communaux disposeront de tels éclairages sur l'année 2024.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) encadre des opérations d'investissement qui concernent le développement écologique des territoires et la rénovation énergétique notamment visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments des collectivités.

Un devis fait mention de 33 388.80 euros TTC, soit 27 824.00 euros HT.

Des modifications de montants peuvent avoir lieu au moment de la constitution du dossier.

A titre d'illustration, le plan de financement prévisionnel de l'opération sur 27 824.00 euros HT serait le suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Fonds vert	6 956.00 €		25%
DSIL	6 956.00 €		25 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)			
Région			
Département			
Autres financements publics : EPCI : Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné			
Sous-total (total des subventions publiques)	13 912.00 €		50 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	13 912.00 €		50 %
TOTAL	27 824.00 €		100 %

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la préfecture de l'Isère concernant la subvention intitulée DSIL
- Charger monsieur le Maire de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI

Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN


